



**ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2024-156
du 21 mai 2024**

Portant réglementation de la circulation
lors de la fête de la musique
le vendredi 21 juin 2024

Dans l'agglomération de Valdahon

Le Maire de la commune du Valdahon,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2213.1 à L 2213.2 ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

Vu l'inscription interministérielle sur la signalisation routière (livre I – huitième partie – signalisation temporaire), approuvé par l'arrêté interministériel du 5 et 6 novembre 1992 modifié ;

Considérant que pour permettre le bon déroulement de la **fête de la musique le vendredi 21 juin 2024**, il y a lieu d'interdire la circulation sur certaines portions de rues.

Sur proposition de Madame le Maire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite du **vendredi 21 juin 2024 à 17 h 00 au samedi 22 juin 2024 à 2 h 00** sur le territoire de la Commune du Valdahon, sur les portions des rues suivantes :

- rue de la Place du Général de Gaulle
- rue du Lavoir

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit rue du Lavoir et rue de la Place du Général de Gaulle le vendredi 21 juin 2023 à partir de 14 heures.

ARTICLE 3 : Une déviation sera mise en place par la rue de la Gare et par la Grande Rue.

ARTICLE 4 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée le 5 et 6 novembre 1992.

La mise en place et le retrait des barrières de sécurité sera assurée par les services municipaux.

ARTICLE 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée par procès-verbaux des personnels de Police et de Gendarmerie ainsi que par les agents assermentés de l'Administration et des Collectivités Locales et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie.

ARTICLE 7 : Madame le Maire du Valdahon,
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie du Valdahon,
Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
de Besançon,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Valdahon, le 21 mai 2024

Le Maire,



Sylvie LE HIR

